



Rapport de la Présidente du jury, Madame Valérie MICHELIER

Examen professionnel d'avancement au grade D'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2022

Introduction

Informations générales

Le jury

Les textes de référence

Les conditions d'admission à concourir

Les épreuves

II- L'épreuve écrite

- 1) *Le profil des candidats présents à l'épreuve écrite*
Origine géographique, genre, âge
- 2) *Le niveau des candidats*
- 3) *La validation des notes de l'épreuve écrite*

III- L'épreuve orale

- 1) *Le profil des candidats présents à l'épreuve orale*
Origine géographique, genre, âge
- 2) *Le niveau des candidats*

III. L'admission

- 1) *Le seuil d'admission*
- 2) *Le profil des candidats admis*

Conclusion

INTRODUCTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est organisé pour les collectivités et établissements publics du département de Vaucluse.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 26 octobre 2021
- Fin de retrait de dossiers : 1^{er} décembre 2021
- Date limite de dépôt de dossier : 9 décembre 2021
- Epreuve écrite : 17 mars 2022
- Epreuves orale : 31 mai et 1^{er} juin 2022

LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Madame MICHELIER Valérie, Maire de Caromb, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Présidente du jury,
- Monsieur MOSSÉ Marc, Adjoint au Maire d'Althen des Paluds, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Deux personnalités qualifiées :

- Monsieur BODON Dominique, retraité, ancien maire,
- Madame ROUSSEAU Virginie, Attaché territorial, Directrice des Ressources Humaines, Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur ANDREOTTI Romain, Attaché territorial, Directeur Général des Services, Mairie de Lapalud,
- Madame TREMBLAY Jocelyne, représentante du personnel CAP C.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Décret n°2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006,

LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

L'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est ouvert aux fonctionnaires territoriaux relevant du grade d'adjoint d'animation territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

LES ÉPREUVES

L'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

I. Les principales données

Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir	Nombre présents à l'épreuve écrite	de à Nombre d'admissibles	Nombre présents à l'épreuve orale	de à Nombre d'admis
44	44	39	36	36	28

II. L'épreuve écrite

Épreuve : épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(Durée : 1h30 ; coefficient 2).

1) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS A L'ÉPREUVE ÉCRITE

Origine géographique des candidats :

Origine géographique		TOTAL	
Régions	Départements	Nbre	%
Région PACA	04	3	7,69%
	05	2	5,13%
	06	4	10,26%
	13	12	30,77%
	83	9	23,08%
	84	8	20,51%
Autres	07	1	2,56%
TOTAL		39	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	F	H	TOTAL
≤ 20 ans	0	0	0
21 – 30 ans	4	1	5
31 – 40 ans	11	10	21
41 – 50 ans	9	1	10
≥ 51 ans	1	2	3
TOTAL	25	14	39

2) LE NIVEAU DES CANDIDATS

Nature de l'épreuve	Nbre de présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre notes ≥ 10/20	nombre notes < 10/20	nombre notes éliminatoires
3 à 5 questions	39	10,63	16,5	3,25	24	15	3

3) LA VALIDATION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

Cette épreuve est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Chaque correcteur a adressé aux membres du jury les notes provisoires qu'il propose d'attribuer à chaque copie ainsi que les fiches individuelles de notation.

Le jury entérine les propositions de notes faites par les correcteurs pour l'épreuve écrite de l'examen professionnel.

En application de l'article 1 du décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, **sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.**

Sur les 39 candidats présents à l'épreuve écrite, 36 ont obtenu une note supérieure ou égale à 5/20, et ont donc été convoqués pour l'épreuve orale.

III. L'épreuve orale

Epreuve : Un **entretien** destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve

(Durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

1) LE PROFIL DES CANDIDATS PRÉSENTS A L'ÉPREUVE ORALE

Origine géographique des candidats :

Origine géographique		TOTAL	
Régions	Départements	Nbre	%
Région PACA	04	3	8,33%
	05	2	5,56%
	06	3	8,33%
	13	11	30,56%
	83	8	22,22%
	84	8	22,22%
Autres	07	1	2,78%
TOTAL		36	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	F	H	TOTAL
≤ 20 ans	0	0	0
21 - 30 ans	4	1	5
31 - 40 ans	10	9	19
41 - 50 ans	9	1	10
≥ 51 ans	1	1	2
TOTAL	24	12	36

2) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRÉSENTS A L'ÉPREUVE ORALE

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	11,19	16,5	5,25	24	12	/
Entretien	12,32	19	5	28	8	0
Moyenne des 2 épreuves	11,87	17,1	6,9	28	8	/

IV. L'admission

1) LE SEUIL D'ADMISSION

Après délibération, le jury a arrêté les notes et la liste des candidats admis par ordre alphabétique avec un seuil fixé à 10/20.

2) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Origine géographique des candidats :

Origine géographique		TOTAL	
Régions	Départements	Nbre	%
Région PACA	04	3	10,71%
	05	1	3,57%
	06	2	7,14%
	13	9	32,14%
	83	7	25,00%
	84	6	21,43%
	TOTAL	28	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	F	H	TOTAL
≤ 20 ans	0	0	0
21 - 30 ans	1	1	2
31 - 40 ans	8	8	16
41 - 50 ans	8	1	9
≥ 51 ans	1	0	1
TOTAL	18	9	28

CONCLUSION

Le sujet de l'épreuve écrite et les documents du dossier sont adaptés à la catégorie et à la commande, en lien avec les problématiques de la filière et les missions des adjoints d'animation territoriaux.

Le niveau des candidats est jugé assez moyen : 3 candidats ont eu une note éliminatoire, et plus d'un tiers n'a pas eu la moyenne.

Lors de l'épreuve orale le jury a pu constater de réelles lacunes sur les connaissances de l'environnement territorial.

Les candidats ne se saisissent pas suffisamment des 5 minutes réglementaires pour valoriser les compétences acquises et exposer leur motivation à accéder au grade d'avancement.

En revanche les connaissances liées au métier sont avérées.

De façon pratique, les épreuves orales se sont déroulées dans de bonnes conditions, avec un taux d'absentéisme nul.

Le 18 novembre 2022

Valérie MICHELIER
Présidente du jury

